



## DECLARATION LIMINAIRE de la CFDT au C T P du 22 OCTOBRE 2004

Lors du CTP de juin 2004, (dernier de votre mandature précédente), **nous vous avons suggéré, Madame la Présidente, d'établir un bilan de vos relations avec les partenaires sociaux**, notre demande étant évidemment restée sans suite nous tenons aujourd'hui à le faire.

A votre arrivée en 2000, nous avons demandé que soit dressé le bilan de la **réforme de 97** et ce, en préalable à toute autre réforme, demande restée sans suite.

**Fracture ouverte dès 2001 entre votre vision de la RTT et celle des 3 Organisations Syndicales.** La mise en place de cette RTT à marche forcée sans débat préalable sur l'organisation du travail au sein des unités témoignait déjà de votre considération pour les partenaires sociaux.

Votre mode de fonctionnement est clair : je décide, mais je réunis les instances car c'est statutaire et j'y suis obligée. Notre marginalisation était en route.

En 2002, devant votre absence persistante de volonté d'écoute des partenaires sociaux, nous ne participons pas au CTP d'avril 2002 : la **mise en place des SDAR** (sans prise en compte du travail du groupe *ad hoc*, ni des personnels concernés), la modification du **contour des CSS** (sans qu'il soit prévu de débat par ex. en CAP scientifique et sans bilan de l'existant) illustrent encore cette parodie de dialogue social. Nous pouvons aussi citer notre implication dans la commission "Béranger 2" : les pistes dégagées pour permettre d'améliorer le **fonctionnement des instances** n'ont jamais été exploitées.

En décembre de cette même année : suite à notre demande de mettre à l'ordre du jour du CTP le point sur le **dialogue social**, vous y répondez en l'inscrivant en questions diverses, belle illustration de votre conception de ce qui est un dialogue social. Lors de ce même CTP sur le point du **bilan de la mise en place de la RTT** où nous avons réalisé un important travail d'enquête qui avait mobilisé près de 2000 agents conduisant à certaines pistes d'aménagement vous avez proposé ce que vous aviez déjà choisi de modifier avant même de nous avoir entendus.

En 2003 : nous pouvons citer les conditions d'**élaboration des schémas de centres** sans tenir compte de ceux des départements, le point de vue du Conseil Stratégique de l'Innovation (CSI) sans précision écrite et officielle de votre prise de position au sein de cette instance, le travail effectué dans le groupe **orientation professionnelle** et les conditions de déploiement du réseau remettant en cause l'architecture élaborée.

En 2004 : La mise en place du **débat interne, pour préparer la loi d'orientation et de programmation pour la recherche**, se fait dans la précipitation et la plus grande confusion. Vous prenez position en externe avant même l'aboutissement de ce débat interne. Notre impossibilité lors du CTP de juin de présenter l'ensemble de nos remarques sur le document issu du Conseil Scientifique. Une fois de plus le déroulement du CTP s'est fait dans la plus grande confusion montrant l'incapacité ou l'absence de volonté d'organiser des CTP avec des débats programmés.

Nous pouvons ajouter sur ces dernières années le recours de plus en plus important à **l'emploi précaire** et à la **sous-traitance** sans débat préalable, votre refus systématique de débattre des conditions d'application du **budget**, des **orientations scientifiques** pourtant non sans répercussion sur la vie des agents (restructuration, pyramide des emplois, arbitrages de postes...). Tous ces sujets qu'ils soient scientifiques, administratifs, de gestion des personnels touchent à l'organisation de l'Institut et font partie des compétences du CTP.

Outre, le fonctionnement du CTP, nous nous interrogeons également sur l'impact des expressions contradictoires et **des débats** qui se tiennent au sein du **Conseil Scientifique National et du Conseil d'Administration**.

Une animation scientifique s'appuyant sur les instances de débat prévues dans les textes fondateurs de l'Institut prenant en compte l'avis des équipes doit demeurer une des composantes essentielles dans le fonctionnement de l'Institut.

Ne pensez-vous pas qu'il est grand temps de **redonner le goût aux personnels de s'exprimer** à tous les niveaux de l'Institut, **voire de contester les choix effectués** et peut être aussi tenir compte de leurs propositions ? ou alors avez-vous décidé de tuer définitivement toute possibilité d'expression dans l'Institut ?

***Loin d'être exhaustif, voilà le bilan que nous dressons de votre mandature.***

Notre **jugement** et nos **mots sont certes sévères mais appropriés à la situation**, nous sommes arrivés au bout de l'inacceptable dans la marginalisation des partenaires sociaux notamment sur des points cruciaux d'organisation et de financement de la recherche et de tout autre sujet qui vous dérange, comme par exemple le fonctionnement des collectifs.

***Revenons à ce CTP, le premier de votre nouvelle mandature.***

Vous cumulez maintenant tous les pouvoirs. L'ordre du jour marque encore un pas supplémentaire dans la régression du rôle de cette instance. Au-delà de l'aspect formel aucun sujet de fond permettant un véritable débat n'est inscrit à l'ordre du jour. Malgré plusieurs demandes des Organisations Syndicales de porter à l'ordre du jour de ce CTP le **budget 2005** et les **restructurations vous n'avez pas jugé utile d'inscrire ces points** trop tôt pour l'un ou pas suffisamment abouti pour l'autre sans doute ? ? ? ? ? ?

**Budget 2005 : Aucune création d'emplois statutaires** ouvrant donc de plus en plus le recours à l'emploi précaire. La hausse affichée du budget affecté aux moyens de la recherche publique et privée d'1 milliard d'euros est en réalité bien trompeuse et ne permet aucunement de placer notre pays dans la perspective européenne d'un développement de l'activité de recherche à hauteur de 3% du PIB à l'horizon 2010. Le **milliard supplémentaire** annoncé, réparti en 3 composantes, **mêle soutien à la recherche publique et soutien à la recherche privée.**

La progression ne se traduira réellement que par une hausse modérée des moyens des labos puisqu'elle servira essentiellement à combler les retards accumulés en crédits de paiement depuis 2002.

Ce budget ne peut donc répondre à une programmation et un financement public récurrent des laboratoires au niveau national garantissant son indépendance et permettant de répondre aux questions de société.

**Nous vous demandons aujourd'hui de débattre de sa traduction au sein de l'INRA**, de nous informer sur les projets d'arbitrages et leur répercussion dans chaque département (notamment au regard de leur implication dans les 3 programmes fédérateurs).

**Restructurations et réorientations de certains secteurs scientifiques : Vous refusez de mettre ce point à l'ordre du jour d'un débat en CTP alors que les agents s'inquiètent de leur devenir.** C'est le cas par exemple du DGAP. Nous apprenons aussi fortuitement la fermeture de l'unité de St Christol. La fusion de certains centres est aussi à l'ordre du jour (Tours et Orléans par ex.).

**Sur les points que vous avez décidé de porter à l'ordre du jour :**

- **les nouvelles formes de gouvernance** qui pourraient avoir notre approbation seraient celles qui respecteraient le **dialogue social** tant dans la partie scientifique que celle de la gestion des personnels et garantiraient les **règles de fonctionnement et d'organisation d'un Institut National.**

**Les points qui suivent sont l'illustration du fonctionnement que nous cessons de dénoncer :**

- **GIE “ Edition ”** : Pré-information sur un projet déjà abouti sans modifications possibles.
- **S2I** : Les partenaires sociaux n'ont pas été consultés en préalable à son lancement, malgré notre demande.

***Pouvons-nous encore nous interroger sur l'empreinte que vous laisserez de votre passage à l'INRA, celle de la régression ou du développement de l'Institut ?***

-----

***Le déroulement de ce CTP confirme malheureusement la teneur de notre déclaration. L'annonce en séance par la Présidente de l'INRA de confier la Présidence de cette instance au futur Directeur Général Délégué à l'Appui à la Recherche, marque encore un pas de plus dans la dénaturation du rôle du CTP.***

**DECLARATION DES TROIS ORGANISATIONS SYNDICALES  
AU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DU 22 OCTOBRE 2004**

Les organisations syndicales ont été choquées d'apprendre en séance votre décision de confier la Présidence du CTP-INRA à un futur Directeur Général Délégué à l'appui à la Recherche, alors que cette instance concerne la vie de l'ensemble du personnel de l'Institut, aussi bien sur le plan scientifique qu'administratif.

Le décret vous confie les deux fonctions de Présidence et de Directrice Générale.

Cette décision, sans concertation, ne peut aboutir qu'à dénaturer le rôle du CTP tel que nous le concevons.

Nous décidons donc de quitter cette séance et vous demandons de revenir sur cette décision.

Nous exigeons une rencontre avec la Direction Générale dans les plus brefs délais.